

AGRO Generation

Société anonyme au capital social de 4.965.731,80 euros
Siège social : 3, rue de la Pompe, 75116 Paris
494 765 951 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 20 JUIN 2016 à 10H15

Résultat des votes



Paris, le 21 juin 2016

L'Assemblée Générale Mixte d'AgroGeneration s'est tenue sous la Présidence de Monsieur Pierre Danon, vice-président du Conseil d'administration, le 20 juin 2016 à 10 heures 15 dans les locaux du cabinet Olswang France LLP situés 41, avenue de Friedland – 75008 Paris.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a réuni 23 actionnaires (présents ou représentés) représentant 74,29% du capital et des droits de vote de la société AgroGeneration S.A (soit 73.776.823 actions ordinaires).

L'ensemble des résolutions ont été approuvées à l'exception de la douzième résolution dont le rejet était proposé par le Conseil d'Administration.

RAPPEL DES RESOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Quatrième résolution – Convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

Cinquième résolution – Ratification du transfert du siège social ;

Sixième résolution – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Septième résolution – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;

Huitième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à ses titres de créance ;

Neuvième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à ses titres de créance ;

Dixième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de

la Société et/ou à des titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier ;

Onzième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées en application de la 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolution ;

Douzième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions en faveur des salariés, conformément aux articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-1 du Code de travail ;

Treizième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise ;

Quatorzième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, réservée à une catégorie d'investisseurs, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;

Quinzième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou rachat d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;

Seizième résolution – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions, existantes ou à émettre, de la Société aux salariés du groupe ainsi qu'aux mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ;

Dix-septième résolution – Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;

Dix-huitième résolution – Modification de l'article 9.3 des statuts de la Société ;

Dix-neuvième résolution – Modification de l'article 11 des statuts de la Société ;

Vingtième résolution – Pouvoirs.

RAPPEL DES VOTES

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution	Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nombre de voix
1	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823
2	73 776 822	99,999	1	0,001	0	0	73 776 823
3	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823
4	16 512 428	99,999	1	0,001	0	0	16 512 429
5	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823
6	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution	Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nombre de voix
7	73 776 822	99,999	1	0,001	0	0	73 776 823
8	73 776 822	99,999	1	0,001	0	0	73 776 823
9	73 756 136	99,972	20 687	0,028	0	0	73 776 823
10	73 756 136	99,972	20 687	0,028	0	0	73 776 823
11	73 775 572	99,998	1 251	0,002	0	0	73 776 823
12	6 251	0,008	73 770 572	99,992	0	0	73 776 823
13	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823
14	73 756 136	99,972	20 687	0,028	0	0	73 776 823
15	73 756 137	99,972	20 686	0,028	0	0	73 776 823
16	73 760 437	99,978	16 386	0,022	0	0	73 776 823
17	73 752 107	99,966	24 716	0,034	0	0	73 776 823
18	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823
19	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823
20	73 776 823	100,000	0	0	0	0	73 776 823